

**Appels d'offres** — Ce genre d'aide prévoit une participation aux frais encourus relativement à des offres faites pour des projets particuliers en dehors du Canada. Normalement, les offres sur les projets sont faites en concurrence avec celles des firmes étrangères. Elles portent sur des services de consultation, de génie, de construction, de fourniture de biens et de services canadiens, ainsi que de projets d'immobilisation majeurs, avec des dispositions spéciales pour les mégaprojets (comportant plus de 250 millions de dollars de contenu canadien).

**Fondation de consortiums d'exportation** — Les firmes de fabricants participant à un consortium, particulièrement les petites et les moyennes entreprises, ont accès à une aide pour la constitution de consortiums devant s'occuper exclusivement de l'exportation de produits et de services canadiens. Ces consortiums devraient être mieux en mesure d'exploiter les possibilités d'exportation en mettant en commun les ressources de leurs membres et en répartissant entre ceux-ci les coûts et les risques se rapportant à la commercialisation sur les marchés extérieurs.

**Fondation de bureaux de vente permanents à l'étranger** — Les exportateurs canadiens peuvent avoir de l'aide pour mener à bien des activités de commercialisation continue; ils ont la possibilité d'établir des bureaux de vente sur un marché étranger donné (à l'exclusion des États-Unis). Le gouvernement peut octroyer jusqu'à 125 000 \$ par projet, les sociétés pouvant bénéficier d'un maximum de deux projets pendant leur existence.

**Activités se rapportant aux secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche** — Le PDME accorde des subventions allant jusqu'à 125 000 \$ par projet afin de payer les activités spéciales des organisations, offices, commissions et organismes à but non lucratif oeuvrant dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture ou de la pêche et qui procèdent à des essais techniques, des démonstrations, des séminaires et des cours de formation portant sur les produits, ou encore visant à en faire la promotion. Cette aide n'est pas remboursable et deux projets sont admissibles par requérant et par exercice financier du gouvernement.

**Entente de commercialisation** — Le nouveau PDME offre aux sociétés la possibilité de passer des ententes avec le gouvernement en vue de lancer un programme de commercialisation composé d'activités admissibles aux